

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU
10^{ème} B.C.P. DURANT DES TRAVAUX SUR UNE CHAMBRE FRANCE TELECOM**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du mardi 9 mai 2023, et jusqu'à la fin des travaux sur une chambre France
Télécom (délai estimé à 4 jours),

- **La circulation se fera sur chaussée rétrécie, rue du 10^{ème} B.C.P., au niveau du carrefour
avec la rue d'Alsace.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus pendant
toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 26 avril 2023

Le Maire



Bruno TOUSSAINT